



Marigot, mardi 27 octobre 2020

Compte-rendu du Conseil exécutif de Saint-Martin

Conseil exécutif du 16 septembre 2020

Objet : Subvention globale FSE 2014-2020 -- 4ème attribution de subventions "Année 2020".

La Collectivité a attribué les subventions FSE (Fonds social européen) pour un montant de trois cent dix-sept mille vingt-sept euros et quatre centimes (317 027,04 €) sur un coût total s'établissant à *quatre cent cinq mille neuf cent quatorze euros et deux centimes (405 914,02 €)*. *Trois dossiers déposés par la Collectivité pourront bénéficier de cet accompagnement, pour financier des actions de formation professionnelle.*

Objet : Modification du règlement de l'appel à projet "Mon Beau commerce"

La Collectivité a modifié le règlement de l'appel à projet « Mon Beau Commerce », tel que présenté en annexe de la présente délibération, à compter du 1^{er} octobre 2020 (voir CP ci-joint).

Objet : Attribution d'une subvention à la SARL CREPES N GALS au titre de l'opération "Mon Beau Commerce".

La Collectivité a attribué une subvention de sept cents sept euros et vingt-sept centimes 707,27 euros à la SARL CREPES N GALES.

Objet : Attribution d'une subvention à la EIRL TRAVAUX PARTAGES au titre de l'opération "Mon Beau Commerce".

La Collectivité a attribué une subvention de Trois mille huit cents vingt-trois euros et cinquante centimes (3823,50 €) à la EIRL TRAVAUX PARTAGES.

CE du 23 septembre 2020

Objet : Attribution de l'Aide Exceptionnelle "AE".

La Collectivité a attribué une Aide Exceptionnelle à la Formation (AE) d'un montant total de **trois mille euros** (3 000.00 €), répartie équitablement (750€) auprès de 4 étudiants pour passer le brevet National de Sécurité et sauvetage aquatique – BNSSA.

Objet : Appel à Projet Studio Media

La Collectivité a approuvé dans le cadre de l'Appel à Projet Studios Média, le versement de la somme de six mille cent quinze euros (6115€) au Rectorat de la Guadeloupe en vue de l'acquisition du matériel nécessaire à la mise en œuvre de ce projet. Le Ministère des finances sera sollicité via le rectorat de la Guadeloupe, et sur la base du service fait, pour le remboursement de la somme de 2500€. **Il s'agit de par ce projet d'équiper le collège avec du matériel numérique pour la captation d'images, le montage et l'édition de vidéos destinés à une web TV.**



Objet : Attribution d'une subvention 2020 à l'association loi 1901 "Saint-Martin Evolution Toastmasters Club" Sise à Saint-Martin.

La Collectivité a attribué une subvention de quatre mille euros (4000€) à l'association Saint-Martin Evolution Toastmasters Club.

Objet : Attribution d'une aide financière à DENIS Afiya pour la poursuite de son cursus scolaire en Première classe à horaires aménagés pour sportif de haut niveau (pratique de l'athlétisme) au Lycée Jardin d'Essai en Guadeloupe.

La Collectivité a attribué une aide financière à hauteur de 6.000 € à la jeune DENIS Afiya afin de faire face aux frais engendrés pour ses études.

Objet : Attribution d'une aide financière à M. CHEVALIER Imri pour la poursuite de son cursus scolaire en troisième classe à horaires aménagés pour sportif de haut niveau (pratique de football) à l'école Sports Etude Academy de Paris.

La Collectivité a attribué une aide financière à hauteur de 6.000 € au jeune CHEVALIER Imri afin de faire face aux frais engendrés pour ses études.

Objet : Installation d'espaces de musculation urbaine (Street workout).

La Collectivité a validé le projet d'installation de cinq espaces de musculation urbaine (street workout) pour un coût total de Deux Cent Cinquante Mille euros (250 000,00 €). Une demande de subvention sera déposée auprès de l'Etat couvrant 50% des dépenses éligibles de l'opération.

CE du 30 septembre 2020

Objet : Remboursement des dépenses de personnel mobilisé durant la période de confinement généralisé et dans le cadre de la réponse sociale à la crise -- Demande de financement FSE

86 agents des directions opérationnelles et fonctionnelles de la Collectivité ont été mobilisés durant la période de confinement pour assurer la continuité des services publics, soit 32 agents de la délégation Solidarité et Familles, 22 agents de la délégation au Cadre de vie, 16 agents de la délégation à l'administration générale (service à la population) et 16 agents de la délégation au développement humain (service minimum dans les écoles).

Considérant la création d'un nouvel axe prioritaire FSE intitulé « améliorer la sécurité sanitaire et la réponse à la crise liée au COVID 19 » au sein du PO Etat FEDER/FSE Guadeloupe et Saint Martin 2014-2020 permettant la prise en charge des dépenses de personnel mobilisés dans le cadre de la réponse sociale à la crise sanitaire et aux mesures de confinement, la Collectivité sollicite le remboursement par le FSE des dépenses de personnel supportées par la Collectivité de Saint Martin durant la période de confinement généralisé et dans le cadre de la réponse sociale à la crise de COVID 19 au titre de l'axe 15 « améliorer la sécurité sanitaire et la réponse à la crise liée au COVID 19 » du PO FEDER-FSE Etat 2014-2020 selon le budget suivant :

Fonds social européen	647 531,58 €	100 %
-----------------------	--------------	-------



Collectivité de Saint Martin	0,00 €	0 %
TOTAL	647 531,58 €	100%

Objet : Désinfections des établissements scolaires et des bâtiments administratifs de la Collectivité dans le cadre de la crise du COVID-19 -- Demande de financement FSE.

Considérant la création d'un nouvel axe prioritaire FSE intitulé « améliorer la sécurité sanitaire et la réponse à la crise liée au COVID-19 » au sein du PO Etat Guadeloupe et FEDER/FSE 2014-2020 permettant la prise en charge des dépenses de nettoyage et désinfection des locaux dans le cadre de la situation de crise sanitaire en particulier dans la perspective du déconfinement, la collectivité sollicite le remboursement par le FSE des dépenses liées au marché de prestations de nettoyage en vue de la désinfection des bâtiments scolaires et administratifs de la Collectivité de Saint Martin dans le cadre spécifique de la prévention du COVID 19 au titre de l'axe 15 « améliorer la sécurité sanitaire et la réponse à la crise liée au COVID-19 » du PO FEDER-FSE Etat 2014-2020 selon le budget suivant :

Fonds social européen	198 189,13 €	100 %
Collectivité de Saint Martin	0,00 €	0 %
TOTAL	198 189,13 €	100%

Objet : Attribution de l'Aide Individuelle à la Formation "AIF" et de l'Aide Exceptionnelle "AE".

Une Aide Individuelle à la Formation (AIF) d'un montant total de **Sept mille trois cent huit Euros (7 308.00 €)** a été octroyée par le conseil exécutif à 3 jeunes gens pour leur accompagnement dans la filière sanitaire à travers une formation dédiée.

Une Aide Exceptionnelle à la Formation (AE), d'un montant de Mille deux cent vingt-cinq Euros (1 225.00 €) a également été accordée à une personne pour une formation BAFA.

Toutes ces délibérations ont été votées à l'unanimité des membres du conseil exécutif.

CE du 7 octobre 2020

Objet : Demande de subvention – Assistance technique FSE 2018-2021

Considérant les dépenses liées à la gestion de la subvention globale FSE dans l'objectif de garantir un système de gestion, de suivi, de contrôle efficace ainsi qu'une animation proche des citoyens et des bénéficiaires, le Conseil exécutif a décidé de solliciter le cofinancement des dépenses au titre de l'axe



prioritaire 13 « Assistance technique FSE » du PO FEDER-FSE Guadeloupe et Saint-Martin - Etat 2014-2020 - selon un budget de 605 755,16 €.

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association sportive du Collège Mont des Accords dans le cadre de l'appel à projet politique de la ville 2020

Dans le cadre de sa politique de proximité basée sur la cohésion sociale, le cadre de vie et le développement économique, la Collectivité de Saint-Martin décide d'octroyer une subvention de 10 000€ à l'association sportive du collège Mont des Accords pour le développement des activités nautiques sur la baie de Marigot pour la jeunesse saint-martinoise et autre public.

Objet : Salon de l'Orientation et de la Mobilité de l'Etudiant : SOME

Saint-Martin compte aujourd'hui 754 élèves au lycée (de la seconde à la terminale) et 543 élèves en troisième, soit 1297 élèves qu'il faut accompagner dans leur prise de décision pour le choix des études. Après son opération Successful Departure qui visait à accompagner les étudiants en partance, la Collectivité a choisi de monter en puissance avec un événement nouveau organisé beaucoup plus tôt dans l'année et regroupant tous les pans de l'orientation professionnelle pour un accompagnement optimal de nos jeunes.

Le Conseil exécutif a validé la création du salon de l'Orientation et de la Mobilité de l'Etudiant, qui se tiendra chaque année au mois de janvier sur la période 2021-2024.

Ce salon a pour objectif :

- 1- D'offrir aux élèves un lieu permettant de réunir l'ensemble des acteurs du territoire et d'ailleurs qui interviennent dans les domaines de la formation, de l'emploi et de la mobilité.
- 2- De valoriser la mobilité géographique (régionale, nationale, internationale) pour développer les compétences des saint-martinois et faciliter leur insertion sur le marché de l'emploi.
- 3- De les accompagner dans le choix de leurs études pour une meilleure orientation professionnelle.

Le budget de cet événement est évalué à 126 709€. La Collectivité sollicitera le financement du Fonds Social Européen (FSE) pour 85% du budget, soit 107 702,65€. La Collectivité financera les 15% restants soit 19 006,35€.